



Retrouvez toute l'actualité de la campagne référendaire du NON républicain de la jeunesse sur le site www.cnrj-referendum.org

Rejoignez les Comités du « Non » républicain de la Jeunesse , avec Jean-Pierre Chevènement

CNRJ / MRC
9 rue du Faubourg-Poissonnière
75009 - PARIS
Tel : 01 44 83 83 00
Fax : 01 44 83 83 10
Courriel : contact@cnrj-referendum.org
Site Internet : www.cnrj-referendum.org



** Ne pas jeter sur la voie publique*

www.cnrj-referendum.org

SNCF Service Public



Mais pourquoi dérailleraient-ils ?

La Réponse à l'intérieur 

Chic la fin des monopoles publics! De nouvelles entreprises à racheter sans un sou à investir. Finie la qualité, place à la rentabilité.



Demain, la fin des services publics ?

Extrait de l'article II-96 relatif à l'accès aux services d'intérêt économique général

« L'Union reconnaît et respecte l'accès aux services d'intérêt économique général tel qu'il est prévu par les législations et pratiques nationales, conformément à la Constitution*, afin de promouvoir la cohésion sociale et territoriale de l'Union. »

* (Conformément à la Constitution. C'est à dire conforme aux articles I-3 et III-148 : voir page suivante).

Contrairement à ce que prétendent les partisans du « Oui », la commission européenne dit clairement dans l'annexe 1 du Livre Blanc publié en 2004 que les termes « services d'intérêt général » et « service d'intérêt économique général » ne doivent pas être confondus avec l'expression « service public ».

Nul doute que la Constitution européenne rend impossible le maintien et le développement des services publics.

Défendons nos services publics !
NON A LA CONSTITUTION EUROPEENNE !

Réponse :

Ils dérailleraient si la
« Constitution » européenne
était adoptée !

Avec le projet de « constitution » européenne, la France serait contrainte, que le Gouvernement soit UMP, UDF ou PS, à libéraliser et à privatiser ses services publics.

Extrait de l'article III-148 du Traité constitutionnel relatif à la liberté de prestations de service

« Les Etats membres s'efforcent de procéder à la libéralisation des services [...]. La commission adresse aux Etats membres intéressés des recommandations à cet effet. »

Extrait de l'article I-3 du Traité constitutionnel relatif aux objectifs de l'Union

« L'Union offre à ses citoyens [...] un marché intérieur où la concurrence est libre et non-fauscée. »

Dans une économie de marché où la concurrence est libre et non-fauscée, comment pourrions-nous maintenir les monopoles nécessaires au maintien de nos services publics ?

Les conséquences pour les usagers seraient désastreuses. Souvenons-nous des accidents ferroviaires en Angleterre, de l'augmentation des tarifs postaux en Suède et des coupures d'électricité aux Etats-Unis suite à la libéralisation de ces secteurs. Qu'advierait-il de nos trains avec la SNCF privatisée ?

Privatiser les services publics : c'est retirer à l'Etat l'outil indispensable pour assurer l'accès de tous les citoyens, où qu'ils soient sur le territoire, aux prestations fondamentales telles que la santé, l'éducation, le gaz, l'électricité, l'eau, la distribution du courrier, les transports en commun.